

## Procès Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 29 Septembre 2023

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD - Jacky DURET - Ludovic TROTTEY - Frédérick AESCHLIMANN - Mme Sandrine REY - Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT -

Absents excusés : Mmes & Mrs. : Maryse MICHALAK (pouvoir à Mme Baud) – Mickaël TISSOT - Etienne MERLIER - Cinthya MIQUET-SAGE (pouvoir à Mme Remillon)

Absente : Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

- 1) Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 Juillet 2023, celui-ci est approuvé à la majorité (Pour : 10 – Contre : 1).
- 2) Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de créer un emploi non permanent pour surcroît temporaire d'activité à temps non complet :
  - Du 01/10/2023 au 07/07/2024 : Adjoint(e) Technique (8/35<sup>ème</sup>) ménage bâtiments scolaires
- 3) Le conseil prend note des factures suivantes : Réfection du Chemin rural «Chez Le Cordier » : 16 019 €HT (Maulet TP) = Devis 15 239 €HT (P.V. conseil du 23/5/2023) + rallongement des tuyaux en aval de la route. – Produits d'entretien Prowin : 331.00€ttc - Nettoyage vitres : 504.00€ttc (Jolivet & Roch) - Quote-part communale sur frais de fonctionnement et administratif de l'ADMR Les Tourelles : 613.80 €. – Notification de la décision du tribunal administratif pour l'indemnisation du commissaire enquêteur (modifi.n°1 du P.L.U.) : 2 804.25€.

Le conseil accepte les devis suivants : 4 panneaux « Attention : Enfants » : 490.32€ttc (Ets. Vachoux) – Assistance juridique pour l'urbanisme : 1 440 €ttc (Mr. Devouassoux) – Réfection du blason : 456.00 €ttc (L'Atelier d'Adrien) – Avenant n° 1 AMO : 14 997.60€ttc (AGI Ingenierie) – Arbu Info n° 42 en 600 exemplaires : 2 603.52€ttc (Imprimerie Plancher). Reprise de regard-chambre PTT Impasse des Bruyères : 1 256€ttc – Reprise tête de tuyau Chez Le Cordier : 756 €ttc et reprise tête de tuyau La Moussière (suite accident) : 756€ttc (BF TP)

Info. : Le repas de pré-rentrée scolaire entre élus – Corps enseignant – Personnel communal et Asso. «Lou P'titGoulus » qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre est toujours très apprécié par les participants.

Attribution des subventions par le Conseil départemental : 3 749€ pour création MAM 4 057€ pour l'aménagement aire de jeux – 38 325€ pour les aménagements de voirie.

Un cabinet d'avocats, spécialisé en droit des marchés publics, a été consulté suite aux difficultés rencontrées avec le Maître d'œuvre (Architectes) dans le cadre de la construction du groupe scolaire.

Année scolaire 2023/2024 : Ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe (CP : 18 élèves) dans la salle des Associations. Total des élèves = 131.

...../.....

Proximité : à dater du 1<sup>er</sup> septembre, un bus plus grand pour desservir Arbusigny / Annemasse. Concernant le ramassage pour l'école primaire, les arrêts de bus créés doivent être respectés pour la prise et la descente des élèves.

L'assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités (Commission scolaire concernant les travaux de construction du groupe scolaire – Commission Urba. – Commission Fleurissement - Syndicat Syr'Usses).

Dates à retenir :

Samedi 14 Octobre : Repas des aînés. Lundi 16 Octobre : Lutte contre les violences faites aux élus / Réunion en préfecture. Mercredi 18 Octobre entre 10h et 17h sur la place de la mairie à Reignier : Rencontre entre les jeunes de 16 et 25 ans, la mission locale et les entreprises du territoire qui recrutent pour un emploi ou un stage. Mercredi 18 Octobre 9h30 : chantier participatif de recréusement de la mare du marais du Chênet avec ASTER.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Marie BAUD  
Secrétaire de séance

Régine REMILLON  
Maire